

Abrogation de la circulaire Perben

Dominique Perben, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, dans la foulée de la campagne de prévention du gouvernement, a adressé à tous les procureurs une circulaire.

« Il faut, répète Dominique Perben, arrêter les c'est pas grave, c'est pas nocif » et punir systématiquement tout usage de drogue en apportant « une réponse pénale graduée à dominante sanitaire ».

Désormais, le « rappel à la loi », devant un représentant du procureur (pratique courante), doit être une exception ». Elle sera réservée uniquement aux majeurs non récidivistes et détenteurs de « très faibles quantités de stupéfiants ». Les autres, ceux « qui ont dépassé la simple expérimentation », seront orientés « vers une structure sanitaire ou sociale ». Enfin pour les incorrigibles, une « injonction thérapeutique » leur sera imposé.

Attention, si vous êtes récidiviste ou si vous refusez de vous soumettre à une obligation de soins, la prison vous attend ! Idem si vous consommez dans l'enceinte d'un lycée ou dans la cellule d'une prison ! Quant « aux personnes exerçant une profession à risque », les routiers et autres conducteurs d'engin, Dominique Perben conseille aux tribunaux d'engager contre eux des poursuites pénales « à vocation dissuasive ». A noter aussi que peuvent être imposés à tout contrevenant des tests médicaux réguliers visant à établir « la cessation de toute consommation ».

Autre nouveauté qui inquiète le CIRC, Dominique Perben réclame « une politique pénale volontariste » contre « la provocation à l'usage des stupéfiants ». Sont visées « les boutiques de chanvre dans lesquelles sont mises en vente des graines de cannabis », les commerçants proposant des « vêtements et bijoux arborant une feuille de cannabis », et pour finir la diffusion d'ouvrages « vantant les mérites des produits stupéfiants ».

Avec cette nouvelle circulaire, le Garde des Sceaux confirme la politique de tolérance zéro appliquée aux amateurs de petite fumette. Et craignant sans doute que l'on s'en prenne à la campagne gouvernementale qui présente le cannabis comme le fossoyeur de la jeunesse, Dominique Perben implore les tribunaux de faire taire par tous les moyens ceux qui oseraient l'ouvrir et dénoncer cette politique d'un autre âge.

N'oubliez pas, comme chaque année depuis 1993, le CIRC vous attend le 18 juin à 18 heures sur les pelouses du parc de La Villette pour exiger du gouvernement l'abrogation de la circulaire Perben et une vraie réforme de la loi de 1970.

DECouvrez LA CAMPAGNE « LE CANNABIS C'EST TROP MORTEL » SUR WWW.CIRC-ASSO.NET, LA REPONSE DU CIRC A LA CAMPAGNE DE LA MILDt ET DU MINISTERE DE LA SANTE